



Le 20 novembre 2012

Monsieur Pierre Dépôt
20, chemin du Lynx
Orford (Québec) J1X 6V7

Objet : Demande d'accès à divers documents concernant le Projet de Stratégie de protection et de conservation des sources d'eau potable

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande reçue le 5 novembre dernier concernant l'objet précité.

Un seul document est visé par votre demande et est joint à la présente. Il s'agit de la lettre du 2 août 2012 de madame Diane Jean à monsieur Éric Forest, 2 pages.

Vous avez droit de recours de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-annexée une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à M Jean-François Scott, adjoint de la responsable, au numéro 418 521-3858, poste 4615.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

Lise Rodrigue, avocate

/jr

p. j. (2)

Bureau de la sous-ministre

Le 2 août 2012

Monsieur Éric Forest
Président et Maire de Rimouski
Union des municipalités du Québec
680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680
Montréal (Québec) H3A 2M7

Monsieur le Président et Maire de Rimouski,

Au nom du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Pierre Arcand, je réponds à la lettre datée du 11 juillet 2012 que vous lui avez transmise concernant l'implication croissante des municipalités à l'égard des défis environnementaux et, plus spécifiquement, du projet de Stratégie de protection des sources destinées à l'alimentation en eau potable. Je constate que vous reconnaissez qu'il est primordial d'assurer la protection des sources d'eau et, de ce fait, la pertinence que le Québec se dote d'une telle Stratégie comme l'ont déjà fait plusieurs autres juridictions. Nous avons pris bonne note, par ailleurs, des questions soulevées par votre organisme concernant les rôles et responsabilités des intervenants ainsi que les moyens techniques et financiers requis.

Je reconnais que la mise en œuvre de cette Stratégie va nécessiter des efforts importants de coordination, d'encadrement et de soutien, mais j'ai confiance en la capacité de nos institutions publiques de mener à terme ce projet avec succès.

C'est pourquoi je propose que nous poursuivions les discussions et la collaboration entre nos organisations, au sein du comité permanent de liaison Environnement – Municipalités (COPLM), dans le but de trouver réponse aux questions soulevées et d'être en mesure de proposer l'adoption d'une Stratégie mobilisatrice qui permettra d'atteindre les résultats visés, entre autres, d'assurer la protection adéquate de la santé et de la sécurité publiques ainsi que de l'environnement, qui est primordiale pour le développement durable du Québec et de ses collectivités.

.../2

Je vous prie d'agr er, Monsieur le Pr sident et Maire de Rimouski, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La sous-ministre,

 pour
Diane Jean

c. c. M. Sylvain Boucher, sous-ministre des Affaires municipales, des R gions et de l'Occupation du territoire